



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 octobre 2017

– 6^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice- président et commissaire, Plateau – Mile-End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault – Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
 - M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
 - MM. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences

- M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice par intérim du Bureau de projets institutionnels
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Le commissaire Jocelyn Pauzé est présent à compter du point 3. M. Pauzé quitte la séance au huis clos.

Le commissaire Ben Valkenburg est présent à compter du point 4.

Le commissaire Kenneth George quitte la séance au point 34 c).

La commissaire-parent Julie Wagner quitte la séance au huis clos ainsi que plusieurs administrateurs.

Une pause est décrétée de 15 h 05 à 15 h 20.

Un huis clos est décrété de 15 h 20 à 15 h 50. De nombreux administrateurs quittent la séance lors du huis clos ainsi que les commissaires Julie Wagner et Jocelyn Pauzé.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- | | |
|-----------|---|
| DG-01-350 | Direction générale – nomination à un poste de coordination – Bureau de projets institutionnels |
| A-31-3301 | Service des ressources financières – postes informatiques et moniteurs neufs conformes aux règles budgétaires des commissions scolaires |
| A-34-2876 | Service du secrétariat général – personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (R1998-5) et son substitut – renouvellement de mandat |

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017 » les articles suivants :
 - a) Classes d'accueil
 - b) Critères de sélection sur le site Web des écoles
 - c) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » les articles suivants :
 - a) Déclaration de clientèle
 - b) Lot 8
 - c) Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
 - d) Élections municipales
- retirer l'article suivant :

A-29-1835	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – bris de contrat
-----------	--

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017 :
 - a) Classes d'accueil
 - b) Critères de sélection sur le site Web des écoles
 - c) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Déclaration de clientèle
 - b) Lot 8
 - c) Commission scolaire English-Montréal (CSEM)
 - d) Élections municipales

- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- * 7- DG-01-350 Direction générale – nomination à un poste de coordination – Bureau de projets institutionnels
- 8- DG-02-373 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – modification au Plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2017-2018
- 9- DG-06-214 Direction générale adjointe à la gestion des Services éducatifs et de l'organisation scolaire – partenariat YMCA-CSDM – entériner un contrat de gré à gré – *Alternative suspension* (volet 1)
- 10- A-29-1834 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 11- A-31-3276 Service des ressources financières – école Paul-Bruchési, annexe – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2462P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3279 Service des ressources financières – école Marie-Rivier, pavillon Louvain – agrandissement – appel d'offres 25-2458P – attribution d'un contrat

- 13- A-31-3283 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’acier – appel d’offres 15-234P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3285 Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – travaux de réfection d’une entrée et d’escaliers extérieurs – appel d’offres 25- 2460P – annulation de l’appel d’offres
- 15- A-31-3291 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour des stationnements du secteur Nord – appel d’offres 15-225P – exercice de la première option de renouvellement de l’entente
- 16- A-31-3292 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour des stationnements du secteur Est – appel d’offres 15-229P – exercice de la première option de renouvellement de l’entente
- 17- A-31-3293 Service des ressources financières – services de déneigement et d’épandage d’abrasif pour des stationnements des secteurs Sud et Ouest – appel d’offres 15-228P – exercice de la première option de renouvellement de l’entente
- 18- A-31-3301 Service des ressources financières – postes informatiques et moniteurs neufs conformes aux règles budgétaires des commissions scolaires
- 19- A-33-1097 Service des ressources matérielles – école Au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – travaux de remplacement du système d’alarme incendie et d’éclairage d’urgence
- * 20- A-33-1099 Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d’école (50530) pour l’année 2017-2018
- 21- A-33-1100 Service des ressources matérielles – Académie De Roberval – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection des toitures
- * 22- A-34-2876 Service du secrétariat général – personne chargée de l’application du Code d’éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (R1998-5) et son substitut – renouvellement de mandat
- 23- A-34-2846 Bureau de la présidence– remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 24- A-34-2849 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

- 25- A-34-2850 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 26- A-34-2854 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 27- A-34-2855 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 28- A-34-2856 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 29- A-34-2857 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 30- A-34-2858 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 31- A-34-2859 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 32- A-34-2860 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 33- A-34-2861 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017
- 34- Information :
- a) DG-05-149 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – plan de communication des projets majeurs de construction
 - b) A-29-1837 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation au regard des postes d'enseignant de la formation générale des jeunes au 26 septembre 2017
 - c) A-32-183 Service des technologies de l'information – facture annuelle des produits de la GRICS
 - d) A-33-1098 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation des écoles Ahuntsic, annexe et Léonard-De Vinci
 - e) A-33-1101 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe – estimation révisée des travaux de réhabilitation du bâtiment
- 35- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 septembre 2017.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017

a) Classes d'accueil

M. Marc Prescott fait état de l'arrivée massive de nouveaux élèves en classe d'accueil. À ce jour, 225 classes ont été ouvertes au 30 septembre, soit 12 de plus qu'à la fin du mois de juin 2017. Au cours de la présente année, le Service de l'organisation scolaire prévoit ouvrir entre 30 et 50 nouvelles classes d'accueil.

Le Service de l'organisation scolaire recherche des solutions pour répondre aux besoins en locaux (classes). En ce qui concerne la rentrée scolaire 2018-2019, les espaces disponibles se feront de plus en plus rares. Le Service de l'organisation scolaire et le Service des ressources matérielles devront trouver des solutions réalistes et réalisables dans les délais impartis.

L'installation d'unités préfabriquées pourrait être une option, mais pour ce faire, il faut s'assurer de respecter l'ensemble du processus et, par conséquent, il faudrait commencer les démarches dès maintenant si l'intention de la CSDM est d'installer des unités préfabriquées dans certaines cours d'école. Les pourparlers avec la CSEM se poursuivent.

Il importe de s'assurer de disposer de locaux (classes) en nombre suffisant pour la prochaine rentrée scolaire.

b) Critères de sélection sur le site Web des écoles

Mme Guylaine Cormier mentionne que les directions des établissements qui font de la sélection en tout ou en partie ont été informées de mettre à jour leur site Web afin que les critères de sélection correspondent à ce qui a été adopté à la séance du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017.

c) Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

Concernant le programme d'enseignement des langues d'origine (PELO), il est rappelé qu'il est possible pour les parents de procéder aux inscriptions sur place et non seulement en ligne. Un rappel sera fait aux directions d'établissement à ce sujet. Il est également souligné qu'il faut utiliser l'expression à la « langue d'origine », plutôt que « langue maternelle », dans les messages transmis aux familles.

4. Affaires nouvelles

a) Déclaration de clientèle

M. Marc Prescott fait état d'une augmentation importante du nombre d'élèves inscrits à la CSDM, en date du 30 septembre. Un suivi sera fait à ce sujet dans les prochaines semaines.

b) Lot 8

La présidente souhaite recevoir, à la prochaine séance du comité exécutif, une planification pour présenter le lot 8 aux comités de quartier. Elle suggère de commencer la présentation en exposant les besoins d'espace de la CSDM en raison de l'augmentation de la population scolaire. Par la suite, la présentation portera sur les immeubles du quartier prévus au lot 8. Finalement, lorsque le lot aura été approuvé, la présidente souhaite qu'un retour soit fait auprès des milieux concernés.

c) Commission scolaire English-Montréal (CSEM)

M. Robert Gendron et Mme Lucie Painchaud ont participé à une première rencontre avec leurs homologues en juin dernier afin d'étudier la possibilité de partager des espaces dans des écoles de la CSEM et de mettre en place des projets. D'autres rencontres sont à prévoir.

À cet égard, Mme Marie-José Mastromonaco mentionne qu'elle invitera son homologue de la CSEM lors d'une prochaine rencontre du comité de quartier de Notre-Dame-de-Grâce.

d) Élections municipales

À titre de présidente du Mouvement pour une école moderne et ouverte, Mme Catherine Harel Bourdon a fait parvenir aux différents candidats qui se présentent à la mairie de Montréal une lettre afin de les interpeller sur différents enjeux dont la sécurité dans les rues et le besoin d'augmenter le nombre de brigadiers scolaires en raison de l'augmentation du nombre d'élèves au primaire. La lettre soulignait également l'importance d'ajouter des centres communautaires et de loisirs dans les arrondissements puisque nous devons reprendre plusieurs des bâtiments à des fins scolaires.

5.

Dossiers récurrents

a) Plan d'engagement vers la réussite

M. Kenneth George mentionne qu'il y aura la première rencontre du comité de vigie sur les services de garde de l'année scolaire 2017-2018 le 13 octobre prochain et que la première rencontre du comité sur la qualité des services éducatifs se tiendra le 16 octobre 2017.

Pour sa part, M. Claude Daviau mentionne qu'en attendant de recevoir le plan d'engagement du MEES, les Services éducatifs ont commencé leurs travaux sur les différents chantiers portant sur la réussite éducative.

b) Budget 2017-2018 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

Un huis clos est prévu à la fin du comité exécutif afin de discuter d'un dossier touchant le budget de la CSDM.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet dresse un bilan des différents signalements et des suivis qui leur sont faits concernant la qualité de l'air dans les immeubles de la CSDM. Il ajoute que la rencontre du comité de vigie sur la qualité de l'air s'est tenue le 2 octobre 2017. Les participants apprécient la qualité de l'information transmise et le niveau de transparence.

Concernant la délocalisation du centre administratif, des informations devraient être disponibles le mois prochain.

d) Capacité d'accueil

Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Ce point a été traité au point 3 (suivi au procès-verbal du 19 septembre 2017)

e) Immeubles excédentaires

Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

Mme Lucie Painchaud prévoit présenter un document sur les terrains et immeubles excédentaires ayant un potentiel de vente au comité stratégique de gestion et à la table d'échanges et ce, avant de le déposer au Conseil des commissaires.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson mentionne que la première rencontre des parents des régions Sud et Est ont eu lieu ce lundi et que pour les régions Nord et Ouest, la première rencontre est prévue ce soir. Mme Robinson rappelle l’importance de transmettre au comité de parents le formulaire rempli par les parents élus lors de l’assemblée générale, car il ceux-ci devaient y préciser s’ils acceptaient que leur adresse courriel soit transmise.

*7. Direction générale – nomination à un poste de coordination – Bureau de projets institutionnels

Document déposé : Rapport DG-01-350 en date du 28 septembre 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – modification au Plan de l’effectif du personnel de direction d’établissement et des gestionnaires administratifs pour l’année scolaire 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-373 en date du 26 septembre 2017
de Mme Isabelle Charest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le plan de l’effectif adopté le 26 avril dernier a été établi selon les paramètres du modèle retenu par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en formation générale des jeunes et sur la base des données de la prévision de clientèle en date du mois d’avril;

CONSIDÉRANT que les données de la déclaration de clientèle en date du 20 septembre 2017 démontrent une augmentation importante du nombre d’élèves, notamment à la suite de l’inscription de nombreux élèves au secteur de l’accueil;

CONSIDÉRANT que les données de la déclaration de clientèle de l’école Georges-Vanier en date du 20 septembre 2017 nous amènent au-delà d’une borne pour considérer l’ajout d’un poste de direction adjointe selon les critères que la CSDM s’est donnés;

CONSIDÉRANT que les données de la déclaration de clientèle de l'école Les-Enfants-du-Monde en date du 20 septembre 2017 nous amènent au-delà d'une borne pour considérer l'ajout d'un poste de direction adjointe selon les critères que la CSDM s'est donnés;

CONSIDÉRANT que les données de la déclaration de clientèle de l'école Alphonse-Desjardins en date du 20 septembre 2017 nous amènent au-delà d'une borne pour considérer l'ajout d'un poste de direction adjointe selon les critères que la CSDM s'est donnés;

CONSIDÉRANT certaines réalités de gestion auxquelles doivent faire face les directions d'établissement, notamment en raison de certains chantiers d'importance, des travaux routiers aux environs d'une école ou de l'expansion d'une école vers une nouvelle annexe;

CONSIDÉRANT les recommandations des directions d'unité associées aux défis de gestion auxquels doivent faire face certaines directions d'établissement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER l'affectation du poste de direction adjointe à l'école Georges-Vanier, poste en autorisation, créé le 1^{er} juillet 2017 à cette école pour l'année scolaire 2017-2018;
- 2° de CONFIRMER l'affectation du poste de direction adjointe à l'école Les-Enfants-du-Monde, poste en autorisation, créé le 1^{er} juillet 2017 à cette école pour l'année scolaire 2017-2018;
- 3° de CONFIRMER l'affectation du poste de direction adjointe à l'école Alphonse-Desjardins, poste en autorisation, créé le 1^{er} juillet 2017 à cette école pour l'année scolaire 2017-2018;
- 4° de CRÉER au 2 octobre 2017, par une autorisation, un poste de direction adjointe à 100 % à l'école Alice-Parizeau;
- 5° de CRÉER au 2 octobre 2017, par une autorisation, un poste de direction adjointe à 100 % à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;
- 6° de CRÉER au 2 octobre 2017, par une autorisation, un poste de direction adjointe dont l'affectation sera à 70 % à l'école Saint-Fabien et à 30 % à l'école Saint-Benoît, en moyenne;
- 7° de CRÉER au 2 octobre 2017, par une autorisation, un poste de direction adjointe dont l'affectation sera à 50 % à l'école Saint-Luc et à 50 % à l'école FACE, en moyenne;
- 8° ces sept postes étant des postes en autorisation, de les TRAITER comme tel, c'est-à-dire non soumis à la notion de délai;

- 9° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de direction d'établissement scolaire et des gestionnaires administratifs (résolution 19 de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 26 avril 2017);
- 10° de MANDATER le Service des ressources financières pour ajuster les budgets 2017-2018 afin de financer le salaire de ces postes pour les mois d'octobre 2017 à juin 2018.

9. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – partenariat YMCA-CSDM – entériner un contrat de gré à gré – Alternative suspension (volet 1)

Document déposé : Rapport DG-06-214 en date du 25 septembre 2017 de MM. Claude Daviau et Luc Therrien concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée par le YMCA dans le cadre de son programme *Alternative Suspension*;

CONSIDÉRANT le bilan tel que déposé par le YMCA (à l'annexe 1);

CONSIDÉRANT que la collaboration entre le YMCA et la CSDM répond aux orientations du Plan stratégique de la CSDM;

CONSIDÉRANT que ce partenariat pourra faire l'objet d'une réévaluation à la suite des recommandations du groupe de travail sur l'offre de services;

CONSIDÉRANT que les enjeux de la suspension ont fait l'objet de travaux au sein du comité sur la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services de gré à gré avec le YMCA afin que les élèves de ses établissements puissent bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables *du Règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (art. 111, de la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art 13, 4^e paragraphe);

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité d'un dépassement de coûts à ce contrat de plus de 100 000 \$, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire ou déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à l'occurrence de 10 % du montant initial du contrat, le tout conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ENTÉRINER un contrat de gré à gré à l'organisme YMCA du Grand Montréal pour la participation de 24 écoles secondaires de la CSDM au programme *Alternative Suspension* dans le cadre d'une entente de service de 204 155 \$ pour l'année scolaire 2017-2018;
- 2° d'AUTORISER en conséquence la secrétaire générale à signer le contrat de service avec le YMCA;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);
- 4° de DÉLÉGUER à la direction des Services éducatifs le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1834 en date du 21 septembre 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe d'élèves lourdement handicapés à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Louis-Dupire;

CONSIDÉRANT l'ouverture de deux classes relais à l'école Pierre-Dupuy;

CONSIDÉRANT les besoins des élèves et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les écoles ont les fonds nécessaires au fonds 1 et au fonds 6 pour financer ces postes;

CONSIDÉRANT que l'école Victor-Doré est déjà déficitaire et que les dépenses engendrées par la création du poste seront assumées par la réserve pour imprévus du Service des ressources financières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23400-167;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'aide-concierge à l'école Louis-Dupire et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-017-1-63000-170;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de surveillant d'élèves à l'Académie Dunton et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-253-7-23170-160;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Pierre-Dupuy et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-264-1-23140-160 (50 %) et 370-000-1-23140-10 (50 %);
- 5° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

11. Service des ressources financières – école Paul-Bruchési, annexe – réfection de la toiture – appel d'offres 25-2462P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3276 en date du 15 septembre 2017
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture à l'école Paul-Bruchési, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1* concernant la *délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 259 400 \$ plus taxes à l'entrepreneur *C. Gera construction & Gérance de projets inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la toiture à l'école Paul-Bruchési, annexe;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – école Marie-Rivier, pavillon Louvain – agrandissement – appel d'offres 25-2458P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3279 en date du 28 septembre 2017
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement à l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le montage financier présenté au rapport démontre que les sources de financement combleront les dépenses prévues pour le projet de l'agrandissement de l'école;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 5 617 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Candev Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement à l'école Marie-Rivier, pavillon Louvain;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'acier – appel d'offres 15-234P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3283 (version corrigée)
en date du 21 septembre 2017 de Mme Nathalie Sauvé
et de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, de l'acier aux écoles de formation professionnelle et au Service des ressources matérielles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et devra être accepté par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle, estimée à 350 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission est admissible et conforme;

CONSIDÉRANT le résultat de l'application des dispositions prévues au *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui permettent la négociation en un tel cas;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles et celui des écoles de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'*Acier Tag inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 567 908,27 \$ plus taxes à *Acier Tag inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande les produits d'acier. Ce contrat d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du fournisseur et du comité exécutif.

14. Service des ressources financières – école Eulalie-Durocher – travaux de réfection d'une entrée et d'escaliers extérieurs – appel d'offres 25- 2460P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3285 (version corrigée)
en date du 3 octobre 2017
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les travaux de réfection d'une entrée et d'escaliers extérieurs à l'école Eulalie-Durocher;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ANNULER l'appel d'offres pour des travaux de réfection d'une entrée et d'escaliers extérieurs à l'école Eulalie-Durocher.

15. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord – appel d'offres 15-225P – exercice de la première option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3291 en date du 7 septembre 2017
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 29 novembre 2016 à l'entrepreneur *Déneigement et excavation Michel Gauthier inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 55 548 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* pour le service de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord, pour une première année de renouvellement.
- 2° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est – appel d'offres 15-229P – exercice de la première option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3292 en date du 20 septembre 2017 de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 29 novembre 2016 à l'entrepreneur *Déneigement et excavation Michel Gauthier inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 75 680 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* pour le service de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est, pour une première année de renouvellement;
- 2° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Sud et Ouest – appel d'offres 15-228P – exercice de la première option de renouvellement de l'entente

Document déposé : Rapport A-31-3293 en date du 7 septembre 2017
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 29 novembre 2016 à l'entrepreneur *Déneigement et excavation Michel Gauthier inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 62 375,28 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Déneigement & excavation Michel Gauthier inc.* pour le service de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements des secteurs Sud et Ouest, pour une première année de renouvellement;
- 2° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – postes informatiques et moniteurs neufs conformes aux règles budgétaires des commissions scolaires

Document déposé : Rapport A-31-3301 en date du 29 septembre 2017
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'acquisition de postes informatiques et d'équipements audiovisuel et de solutions numériques interactives est financé dans le cadre de mesures spécifiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ces équipements doivent être acquis au terme d'appels d'offres gérés par un regroupement d'achat mandaté par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) participe actuellement au groupement d'achat de *Collecto Services regroupés en éducation (Collecto)* pour la fourniture des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que celle des équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives;

CONSIDÉRANT l'invitation de *Collecto* à participer au groupement d'achat pour la fourniture des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que celle des équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives;

CONSIDÉRANT l'obligation d'acquérir les postes informatiques et les équipements audiovisuels et solutions numériques dans le cadre d'ententes qui seront conclues par *Collecto* pour bénéficier de la mesure de financement prévue par le MEES;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information recommande l'adhésion à ce groupement d'achat;

CONSIDÉRANT que la CSDM devait transmettre des mandats d'achats au plus tard le 29 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que ces mandats ont été transmis conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADHÉRER au regroupement du *Collecto* pour l'achat et la location des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que des équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives, pour des montants annuels approximatifs de 1 752 350 \$ plus taxes et 1 245 900 \$ plus taxes respectivement;
- 2° de S'ENGAGER, pour les 12 mois du contrat à commandes, à requérir les postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que des équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives, des fournisseurs retenus par *Collecto*, et ce, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer et à transmettre l'engagement et les autres documents nécessaires à la participation à l'appel d'offres dans le cadre du groupement d'achats avec le *Collecto* pour la fourniture des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que des équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives, pour une durée d'un an.

19. Service des ressources matérielles – école Au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – travaux de remplacement du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence

Document déposé : Rapport A-33-1097 en date du 28 septembre 2017
de M. Alphonse Marie Lenga concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Desjardins sécurité du bâtiment*, pour le remplacement du système incendie et d'éclairage d'urgence à l'école Au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste, située au 4265, avenue de Laval, à Montréal;

CONSIDÉRANT la différence de 35 % entre les dimensions mentionnées aux plans et la réalité;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, l'entrepreneur a dû fournir plus de matériel que prévu pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Desjardins sécurité du bâtiment* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence l'école Au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste.

*20. Service des ressources matérielles – projets à soumettre dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école (50530) pour l'année 2017-2018

Document déposé : Rapport A-33-1099 en date du 27 septembre 2017
de M. Rémi Comte Duvernay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la mesure Embellissement des cours d'école (50530) permet aux commissions scolaires d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la réalisation de projets ayant pour but de stimuler la pratique de l'activité physique chez les jeunes dans un environnement plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de soutenir ses établissements dans la mise en œuvre de projets de revitalisation des cours d'école;

CONSIDÉRANT les modalités de la mesure 50530, notamment en ce qui concerne l'approbation des projets et le financement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'un établissement souhaitant soumettre un projet de revitalisation de sa cour d'école doit être assuré que ce projet sera réalisé selon le montage financier convenu;

CONSIDÉRANT les projets d'embellissement envisagés cette année et les montages financiers proposés, qui supposent l'imputation d'une partie des dépenses au budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEES et du respect du montage financier proposé;
- 2° d'APPROUVER les montages financiers proposés dans le présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'intégrer les dépenses au budget de fonctionnement de l'année de réalisation des travaux.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter une proposition qui se lit comme suit :

- 4° « de PRENDRE en considération que le plan de communication inclut les travaux prévus dans les cours d'école, incluant les projets d'embellissement; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'AUTORISER la mise en œuvre de chaque projet d'embellissement exposé dans le présent rapport, sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du MEES et du respect du montage financier proposé;
- 2° d'APPROUVER les montages financiers proposés dans le présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières d'intégrer les dépenses au budget de fonctionnement de l'année de réalisation des travaux;
- 4° de PRENDRE en considération que le plan de communication inclut les travaux prévus dans les cours d'école, incluant les projets d'embellissement.

21. Service des ressources matérielles – Académie De Roberval – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection des toitures

Document déposé : Rapport A-33-1100 en date du 27 septembre 2017
de M. Alexis Branchaud-Bégin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Riopel Dion St-Martin, inc.* pour les services professionnels liés à la réfection des toitures de l'Académie De Roberval, située au 1370, rue de Castelnau Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT le changement de la portée des travaux sur lequel était basé l'estimé au regard des différends relevés réalisés sur les conditions existantes;

CONSIDÉRANT l'ajout de plusieurs détails de conceptions pour les bassins de toitures et une importante portée des travaux en ingénierie, nécessitant plusieurs interventions à l'intérieur du bâtiment en présence de nombreux contaminants;

CONSIDÉRANT que les deux principales causes de la variation du contrat des architectes sont leurs honoraires sur base de pourcentage de la valeur des travaux et ceux sur une base horaire des services d'un laboratoire de toiture pour la surveillance continue pendant les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Riopel Dion St-Martin, inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réfection des toitures de l'Académie De Roberval.

*22. Service du secrétariat général – personne chargée de l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (R1998-5) et son substitut – renouvellement de mandat

Document déposé : Rapport A-34-2876 en date du 29 septembre 2017 de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

23. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2846 en date du 12 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2849 en date du 12 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Kenneth George pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Kenneth George pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2850 en date du 12 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2854 en date du 15 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2855 en date du 15 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2856 en date du 15 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2857 en date du 19 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2858 en date du 19 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2859 en date du 19 septembre 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2860 en date du 21 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – septembre 2017

Document déposé : Rapport A-34-2861 en date du 21 septembre 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de septembre 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Information :

a) DG-05-149 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – plan de communication des projets majeurs de construction

- b) A-29-1837 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – état de la situation au regard des postes d’enseignant de la formation générale des jeunes au 26 septembre 2017
- c) A-32-183 Service des technologies de l’information – facture annuelle des produits de la GRICS
- d) A-33-1098 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement et de la rénovation des écoles Ahuntsic, annexe et Léonard-De Vinci
- e) A-33-1101 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-la-Lande, annexe – estimation révisée des travaux de réhabilitation du bâtiment

35. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Plan de communication

La direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle présente le plan de communication des projets majeurs de construction (rapport DG-05-149). Différentes questions sont soulevées concernant, entre autres, la communication avec le voisinage. Une bonification du document est à prévoir afin d’ajouter des précisions au sujet des personnes qui auront à prendre des décisions au regard des envois par Postes Canada ainsi que du quadrilatère visé pour la transmission d’information au voisinage. Il est également souhaité que de l’information soit ajoutée au sujet des inaugurations (prévoir qui fait quoi, sans oublier l’invitation à l’artiste). Il est également suggéré de faire une présentation du document aux chargés de projets et aux directions d’établissement.

Pour sa part, le Service de l’organisation scolaire développera un plan de communication pour le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM qui s’arrimera avec le plan de communication qui vient d’être présenté.

La séance est levée à 16 h 30.

Secrétariat général – 20 octobre 2017

* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 octobre 2017.